

Charte des Eglises romandes

du 15 novembre 2008

Conscientes de la nécessité de toujours mieux affirmer leur communion en Jésus Christ,

Soucieuses de relever des enjeux d'une meilleure coopération,

Les Eglises de la CER définissent ce cadre qui énonce les valeurs que la CER entend promouvoir dans son travail comme dans ses relations avec d'autres Eglises, organismes ou institutions.

Les Offices de la CER inscrivent leurs actions dans ce cadre¹.

La Conférence des Eglises Romandes

En communion avec les Eglises membres de la FEPS, sept Eglises (EPG, EERV, EREN, USBJ, EREV, EREF, EELG) et une Conférence d'Eglises (CERFSA) formant ensemble la Conférence des Eglises Romandes (ci-après CER)

se sont donné comme mission commune:

- d'encourager le témoignage commun de l'Évangile et le rayonnement de la foi chrétienne réformée en Suisse romande,
- de promouvoir toute réflexion et action concertée susceptible d'y contribuer,
- de favoriser la collaboration dans les domaines d'intérêt général,
- de chercher, dans le respect des diversités, une unité toujours plus large des Eglises membres.

Sur la base des expériences et des acquis de ces dernières années, l'Assemblée Générale de la CER souhaite intensifier et développer la mise en commun de préoccupations et de réflexions des Eglises membres afin de dégager des lignes de forces pour son action à venir et fortifier ainsi l'unité entre les Eglises membres.

La CER veut contribuer au témoignage du Dieu de Jésus Christ en dialoguant avec les préoccupations contemporaines et en mettant en évidence trois aspects spécifiques:

¹ Ce texte n'a pas de statut juridique ou réglementaire, il a le statut d'un "Leitbild".

1. Relations Eglise et société

Convictions

1. Née du Verbe de Dieu et agissant dans l'influence de l'Esprit, l'Eglise est présente là où la Parole est proclamée et les deux sacrements du baptême et de la cène sont administrés conformément à l'Evangile. Dans le mouvement de l'Esprit, la foi et ses manifestations procèdent d'un choix personnel et libre qui s'inscrivent dans une vie communautaire.
2. Par sa Parole, Dieu cherche à rejoindre tout être humain; son action peut se manifester aussi dans des engagements politiques et sociaux. Les Reformés sont donc attachés à un Etat neutre confessionnellement, qui pratique une laïcité de coopération et régule le phénomène religieux.
3. Les Eglises réformées sont reconnues par l'Etat comme des instances de propositions et des instances critiques.

Objectifs

1. La CER promeut publiquement des valeurs évangéliques qui respectent chaque être humain.
2. La CER privilégie la rencontre, le dialogue et les solutions concertées.
3. La CER soutient une conception de la neutralité confessionnelle de l'Etat qui peut attribuer aux Eglises et communautés religieuses un rôle régulateur et qui inclut un souci de coopération avec les différents partenaires.
4. La CER rejoint les instances et les personnes qui agissent au nom de valeurs semblables; elle promeut ces dernières dans son action et dans les différents débats publics.
5. La CER est spécialement attentive aux enjeux humains, éthiques et spirituels qui se posent dans notre société; elle se montrera critique envers tout ce qui tend à réduire l'humain, notamment à son fonctionnement et sa productivité.
6. La CER forme et informe principalement sur des thèmes qui touchent aux convictions, aux idées et aux visions du monde.
7. La CER s'interrogera sur quels types de ministère réformé il s'agit de promouvoir, de développer, d'imaginer afin de permettre aux Eglises de remplir leur mission. Elle mettra en place les formations nécessaires.

2. Relation entre la spiritualité et la lecture des textes bibliques

Convictions

1. A la lumière du Saint-Esprit, les croyants discernent dans les Ecritures la Parole que Dieu adresse à tous aujourd'hui comme il l'a fait hier.
2. La foi réformée promeut l'exercice de la raison, de la critique et de l'honnêteté intellectuelle, notamment dans le cadre de la recherche académique; elle invite à soumettre à la critique et à la raison illuminée par le Saint-Esprit tant les textes bibliques que la tradition et les comportements religieux.
3. La foi en Dieu Père, Fils et Saint-Esprit concerne l'être humain dans son entier, dans son corps, dans ses émotions et sentiments, dans son intelligence.
4. La foi chrétienne témoigne d'un futur possible et de l'engagement responsable (vocation) de chaque être humain dans la société, aussi imparfaite et marquée par le mal soit-elle.
5. La foi réformée est attachée à la liberté de penser et de croire de chacun, comme à l'engagement au service du prochain.
6. La foi réformée appelle à une cohérence entre le croire et le faire, entre la théologie et la diaconie, entre la conviction et l'expression spirituelle.

Objectifs

1. La CER veille, à travers des activités de ses Offices, à s'adresser à l'entier de l'être humain. Elle promeut, en particulier, le développement de la rigueur intellectuelle ainsi que la capacité critique. Avec rigueur, elle accompagne et ouvre les dialogues avec des (nouvelles) formes d'expression spirituelle.
2. La CER veut dialoguer avec les instances politiques, artistiques et scientifiques, afin de les interroger en particulier sur le sens et la finalité de leurs actions.
3. La CER cherche, à travers ses activités, à discerner et à mettre en valeur tout ce qui peut constituer des signes de l'amour de Dieu et des exigences évangéliques.
4. La CER stimulera et accompagnera les (nouvelles) formes d'expression spirituelles.

3. Relations aux autres visions du monde et aux autres traditions religieuses chrétiennes et non chrétiennes

Convictions

1. Les Eglises réformées sont en communion avec les autres Eglises,

communautés chrétiennes et œuvres, ensemble elles constituent l'Eglise universelle.

2. Le dialogue avec d'autres convictions philosophiques et traditions religieuses chrétiennes, ou non est indissociable à la quête de la vérité.

Objectifs

1. La CER cherche à vivre en communion avec les autres Eglises, communautés chrétiennes et œuvres. Elle engage le dialogue avec les autres convictions philosophiques et traditions religieuses.
2. La CER forme les ministres et les laïcs à déchiffrer ces différentes visions du monde à la lumière des textes bibliques et de la tradition réformée, afin qu'ils puissent discerner les signes de la présence de Dieu dans le monde et participer aux dialogues et débats de la société contemporaine.
3. La CER est attentive, dans toutes ses publications sur quelque support que ce soit, à énoncer clairement ses propres convictions et préciser ses présupposés, à se positionner clairement sur ses convictions propres et ses présupposés afin de faciliter le dialogue.

Par l'adoption de la présente charte, l'Assemblée de l'AG du 15 novembre 2008, les Eglises membres de la CER s'engagent

à tout faire pour atteindre à une vision commune dans la compréhension de la mission de l'Eglise, et de faire connaître leurs positions en participant aux travaux de la FEPS et en intégrant leurs réflexions et décisions,

à recourir, chaque fois que cela est possible, au principe de subsidiarité en adoptant ou en intégrant au sein de chaque Eglise les repères et options définis au niveau CER,

à renforcer, au travers de la mise en œuvre de l'énoncé de la présente Charte, l'unité des Eglises membres de la CER.

Lausanne, le 15 novembre 2008

Au nom des Eglises membres de la CER:
Le président et le vice-président de la CER

Ratifié pour les exécutifs par les présidentes et présidents des Conseils exécutifs